

L'écho du village

Bulletin municipal d'information de la commune d'Autricourt

N° 4 – Février 2016

SERVICES PRATIQUES

● Secrétariat de mairie

☎ 03 80 93 73 03

Horaires d'ouverture :

- mardi : 14h-19h

● Agence postale communale

Horaires d'ouverture :

- mardi : 09h30-11h30

- jeudi : 09h30-11h30

- samedi : 11h-12h

● Point lecture et point Internet

Horaires d'ouverture :

- mardi : 09h30-11h30 et 14h-19h

- jeudi : 09h30-11h30

- samedi : 11h-12h

● Déchèterie de Courban

☎ 03 80 93 79 09

Horaires :

- mercredi : 10h-12h

- samedi : 10h-12h et 14h-17h

● Déchèterie de Châtillon sur Seine

Horaires :

- lundi : 14h-17h

- mardi : 10h-12h

- mercredi : 10h-12h et 14h-17h

- jeudi : 10h-12h

- vendredi : 14h-17h

- samedi : 10h-12h et 14h-17h

Mardi 5 avril 2016

PASSAGE A LA TNT HD

Êtes-vous équipé ? Faites le test sur
www.recevoirlatnt.fr

NUMEROS D'URGENCE



SAMU
15



POMPIERS
18



GENDARMES
17

LE MOT DU MAIRE

Depuis le dernier petit journal du mois d'octobre 2015, beaucoup d'événements se sont produits. Nous n'oublions pas, bien sûr, le 13 novembre qui nous a tous plongé dans la stupeur devant tant de barbarie, espérons que cela ne se reproduise pas, mais devant des fous, le combat est incertain.

Au niveau communal nous continuerons à investir malgré des subventions en baisse, la voirie est encore inscrite au programme ainsi que des travaux contre les crues qui étaient déjà prévus en 2015 à l'ancien abreuvoir, rue du Pont. Des personnes mal informées du dossier réagissent d'une manière incompréhensible alors qu'elles seront les premières bénéficiaires de l'investissement de la commune, on peut même parler d'ingratitude envers les membres de la municipalité qui ont tous voté le projet.

Le budget 2016 est en bonne voie de finition, le trésorier est venu le conclure fin janvier, il sera proposé au vote du conseil municipal prochainement. Sans rentrer dans les détails des chiffres, nous redémarrons l'année avec un excellent excédent sur le budget 2015, nous pouvons mettre ces résultats sur de bonnes ventes de bois, mais aussi sur les petites économies réalisées sur le fonctionnement depuis plusieurs années, la rigueur paie à la longue. Pour cette raison, la part des impôts locaux de la commune n'augmentera pas cette année.

Le Maire, Christian VOLTERRANI

DESHERBAGE DES TROTTOIRS

Depuis plusieurs années nous diminuons l'utilisation du désherbant sur la commune, ce n'est pas de la volonté de la municipalité mais la loi qui nous y oblige. A partir de cette année nous n'en utiliserons quasiment plus, d'ailleurs la vente aux collectivités est interdite et il en sera de même pour les particuliers d'ici 2020. Donc, ce qui veut dire que nous allons ressortir la binette, mais les heures du cantonnier ne sont pas extensibles, alors pour garder le village propre, nous vous demandons, selon vos possibilités, d'entretenir votre bout de trottoir, cela évitera des heures d'employé communal en plus, d'où des dépenses supplémentaires que l'on peut éviter.

STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Depuis quelques temps, afin d'éviter une trop grande prolifération des chats errants dans le village, ceux-ci sont capturés et stérilisés chez un vétérinaire avant d'être relâchés, précisons que les frais ne sont pas pris en charge par la commune mais par des associations d'aide aux animaux. Sur son initiative, c'est Mme Catherine Gaultet qui s'occupe bénévolement de ce travail. Il serait bon que ces chats ne soient pas pris pour cible par des habitants, la loi l'interdit, et ce serait un gaspillage de temps et d'argent pour ceux qui œuvrent à leur non prolifération. Chaque chat stérilisé fait l'objet d'une fiche dont la commune est détentrice.

Retrouvez l'Echo du village sur Internet : www.autricourt.fr

DES NOUVELLES DU VANNAGE

Après tant de remises en cause du vannage, des études pour sa suppression, et tous les problèmes qui en ont découlés : inondations, sécheresses, et après l'été catastrophique de 2015 qui a vu la mise à sec du bief et des douves du Château, avec interventions de notre Maire et des propriétaires du Château auprès la presse et les grands élus, une réunion sur ordre du Préfet avec les administrations concernées a eu lieu en mairie.

Il en est sorti des décisions concrètes, il a été reconnu le droit d'eau dans le bief, donc la possibilité de la réfection du vannage par la propriétaire du Château, Patricia De Gruben. Les demandes règlementaires sont en cours, et, situation nouvelle : le SICEC, qui était opposé à la reconstruction, apporte ses conseils. Puis, dans la même réunion, la construction de la digue de l'abreuvoir rue du Pont a été abordée. Là aussi, la DDT, qui était réservée au projet en début d'année, donne son autorisation à Mr le Maire, qui va finaliser les déclarations de travaux. Nous espérons tous que durant l'été 2016, pendant la période de basses eaux, tous ces projets se concrétiseront sur place.

TAILLE DES TILLEULS



Nous taillons les tilleuls de la place tous les deux ans, cette fois-ci, ils étaient particulièrement fournis, le travail du cantonnier a été facilité par l'utilisation d'une tronçonneuse élagueuse, mais les intempéries elles, ont perturbé le bon déroulement de la taille, malgré la bonne volonté de notre employé Mr Boyer.

Nous remercions Mr Heuret pour la mise à disposition d'une benne, ce qui a évité de nombreux voyages vers le dépôt avec notre petit tracteur.

LIMITATION DE TONNAGE SUR LES CHEMINS

Après délibération du Conseil Municipal et de l'Association Foncière, tous les chemins dont ils sont propriétaires respectivement ont été limités à un tonnage de 9 tonnes en périodes pluvieuses et de dégel, ceci pour sauvegarder leur état.

Le Maire a pris un arrêté municipal connexe dans ce sens, qui englobe les chemins communaux et ceux de l'association foncière, celui-ci a été validé par la sous-préfecture et transmis à la gendarmerie pour exécution.

Nous savons qu'il n'est pas toujours facile de concilier les travaux des fermes avec le temps du moment, mais nous en appelons au bon sens de chacun, l'entretien des chemins, et de la voirie en général, pèse très lourd sur les budgets, et il serait navrant que les gendarmes, ou à défaut le Maire, dressent des procès verbaux pour non-respect de l'arrêté, avec obligation de remise en état au frais du contrevenant. Nous espérons tous ne pas en arriver là.

REFORME DU RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

La réglementation sur les ordures ménagères va changer, la facturation du ramassage telle que nous la connaissons actuellement va être réformée. Nous ne paierons plus une taxe fixe annuelle, mais le montant variera en fonction du nombre de levées de votre poubelle grise ou au poids, c'est encore à définir à la communauté de communes. La mise en application se fera de la manière suivante :

- Au cours de l'année 2016, des personnes passeront à votre domicile pour fixer une puce sur votre poubelle grise afin qu'elle soit identifiée par le camion de ramassage.
- En 2017 la réforme se mettra en place pour essai afin de vous rendre compte de l'impact sur la taxe, mais la facturation restera identique aux autres années.
- En 2018 c'est la nouvelle facturation qui sera effective.

Cette réforme a pour but de réduire le volume des ordures ménagères et inciter à trier (la poubelle jaune n'étant pas concernée, mais son contenu sera régulièrement contrôlé), et à composter ce qui peut l'être. La facture sera établie, d'une part en fonction de la valeur locative de votre habitation et du nombre de personnes qui y demeurent, et l'autre part dépendra du nombre de levée ou du poids. Avant le marquage de vos poubelles, il serait bon que chaque personne contrôle leur état afin de demander leur remplacement si nécessaire, les imprimés de demande sont à disposition en mairie.

D'autre part il serait judicieux de ne pas laisser ses poubelles constamment sur le trottoir, c'est disgracieux, et le trottoir fait partie du domaine public, qui doit rester libre au passage des piétons.